



## Procès-verbal

Séance du mardi 28 février 2013 à 20 h.00

Au réfectoire du collège de La Planta à Chavannes-près-Renens

**Présences :**

Mmes BOUMAREF Sofia, CHRISTEN-SUMI Silvie, DUBOIS Camille, GOLAZ Anne-Lise, GRUBOR Gordana, PROBST Mariacristina, ROBIN Gisèle, ROCHAT Corinne, VERNEZ Francine, WILLI Corinne, ZINDLER Karin, MM. APOTHELOZ Sébastien, GABRIEL Stéphane, M. MICHEL Patrick, PONNAZ Olivier, ROCHAT Jean-Pierre, SEYDOUX Jérémie,

**Excusé :**

MM. ALLEMANN Yves, JACOT Frédéric, SALIS Nicolas, TARDO Lorenzo.

**Procès-verbal :**

Mme MARET Christine

*1. Bienvenue*

M. Jean-Pierre Rochat ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à chacun.

*2. Appel*

L'appel n'est pas effectué, seules les quatre personnes excusées ci-dessus manquent. Une personne assiste à cette séance publique.

*3. Adoption de l'ordre du jour*

Le point 10 de l'ordre du jour : « Projet prévention » est supprimé sur demande de M. Olivier Ponnaz, Directeur des écoles.

L'ordre du jour modifié de la présente séance est adopté à l'unanimité.

*4. Adoption du procès-verbal de la séance du 6 novembre 2012*

M. Olivier Ponnaz apporte une correction à la page 6, 7<sup>ème</sup> paragraphe : Pendant les arrêts maladie, la Direction remplace en principe l'instituteur absent, sauf le mercredi matin, pendant les journées pédagogiques consacrées à la formation continue des enseignants où les enfants ont congé (au lieu de : pendant 2 périodes où les enfants ont congé).

Une deuxième correction est demandée par Mme Mariacristina Probst à la page 7, premier paragraphe : en lieu et place de « La majorité parlait le français », écrire « Le 30 % des personnes présentes étaient allophones ».

Rien d'autre n'étant signalé, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

*5. Demi-journée de congé*

Les élèves ont droit à deux demi-journées de congé supplémentaires pendant l'année scolaire. M. Olivier Ponnaz propose le mercredi matin 8 mai 2013, avant le jeudi de l'Ascension.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité, aucune autre date n'étant proposée pour la seconde demi-journée.

#### *6. Répartition des périodes d'enseignement*

Les classes 1P Harmos doivent suivre 18 périodes de cours et les 2P Harmos 26 périodes de cours durant l'année scolaire.

Une proposition du conseil de direction, appuyée par les maîtresses d'école enfantine, demande que les enfants de 1P soient seuls le mardi après-midi, ce qui signifie qu'ils devraient être présents la journée complète. En compensation, ils auraient congé le mercredi matin. Cette solution permettrait également au 2P d'être seuls le mercredi matin.

Mme Mariacristina Probst soulève le problème de la garde des enfants et propose que les 1P suivent les cours uniquement le matin. Après discussion, il s'avère que le même problème surviendrait alors pour les 2P. De ce fait, M. Olivier Ponnaz demande d'accepter cette proposition.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité. (voir tableau annexé).

#### *7. Construction scolaire*

La commune de St.-Sulpice dispose d'un crédit d'étude de CHF 260'000.00 pour un projet de construction à hauteur de 15 à 20 millions.

Cette construction permettra aux élèves de 1P à 8 P Harmos de rester sur place. Les élèves des classes secondaires seront placés au collège de La Planta.

Mme Francine Vernez demande si le bâtiment des classes enfantines sera touché par cette construction.

Le bâtiment des classes enfantines sera maintenu pendant les travaux, les autres bâtiments seront détruits et les enfants seront relogés dès le début de la construction.

Mme Corinne Willi annonce que le Conseil communal de St-Sulpice se prononcera cet été sur ce projet de construction qui permettrait aux élèves d'entrer dans ce nouveau collège dans 3 ans environ.

Mme Corinne Rochat demande s'il n'y aura pas, de ce fait, un « trou » au collège de La Planta.

M. Jean-Pierre Rochat affirme qu'au vu de l'augmentation de la population chavannoise prévue, cela ne causera pas de problème.

M. Olivier Ponnaz ajoute que les 5èmes sont déjà à St-Sulpice.

#### *8. Surveillance durant la pause de midi*

Mme Corinne Rochat a participé à une séance de la Ville de Lausanne sur le rapport « Accueil parascolaire et la mise en œuvre de l'école à journée continue », présenté par Mme Barbara Kerchove, sur mandat de la Ville de Lausanne.

Le collège pilote est le collège de Villamont. Un adulte référent a été engagé à l'externe. Tout se passe très bien et la fréquentation du réfectoire a triplé.

M. Olivier Ponnaz propose de mandater un groupe du Conseil d'établissement pour analyser la situation.

Mmes Camille Dubois, Corinne Rochat, Silvie Christen-Sumi et Mariacristina Probst vont constituer ce groupe qui fera des propositions lors de la prochaine séance de juin 2013.

Mme Mariacristina Probst demande de recevoir le règlement du réfectoire par courriel.  
MM. Olivier Ponnaz et Jean-Pierre Rochat s'en occupent.

*9. Traduction du règlement interne  
(Brochure « Renseignements aux parents et aux élèves »)*

M. Olivier Ponnaz pense qu'il est trop difficile de traduire tout le règlement interne de l'établissement scolaire. Il propose de ne traduire que les paragraphes importants.

Pour cela, il faut trouver des traducteurs pour les huit langues les plus usitées, soit les langues : albanaise, allemande, anglaise, serbo-croate, italienne, espagnole, portugaise et turque.

- Mme Karin Zendler s'occupe de traduire ce règlement en allemand et en anglais,
- Mme Mariacristina Probst en italien,
- M. Sébastien Apothéloz se charge de trouver une personne pour le traduire en espagnol et une autre pour le portugais, à défaut, M. Patrick Michel s'en occupera.
- Mme Gordana Grubor s'occupe des langues serbo-croate et albanaise,
- M. Stéphane Gabriel se charge de la langue turque (ou M. Patrick Michel).

M. Sébastien Apothéloz suggère de joindre au guide pour les parents un petit encart pour les options (petit chœur, théâtre, etc.) et quelques conseils concernant les appuis linguistiques (adresses) et des explications relatives au Conseil d'établissement et son rôle.

M. Olivier Ponnaz aimerait que ces documents soient prêts pour distribution à la rentrée d'août.

Le groupe, composé de M. Sébastien Apothéloz, Mmes Francine Vernez, Corine Willi et Karin Zendler, se chargera de préparer les textes qui seront transmis aux traducteurs.

*10. Projet prévention*

Ce point a été supprimé par M. Olivier Ponnaz.

*11. Information sur la LEO*

M. Olivier Ponnaz, Directeur des écoles, explique que les enfants commencent l'école à la première année (à la place de l'école enfantine) et finissent en onzième année.

Les élèves nés en juillet et août peuvent bénéficier de mesures transitoires. Les parents peuvent se connecter sur le site internet [www.vd.ch](http://www.vd.ch), sous formation/scolarité/entrée à l'école obligatoire et il leur suffit d'entrer la date de naissance de leur enfant pour connaître la date d'entrée obligatoire de ce dernier à l'école.

Mme Mariacristina Probst soulève le problème élèves de 6<sup>ème</sup> année pour qui les notes sont très importantes.

M. Olivier Ponnaz informe que les maîtres se consultent afin de présenter des formulaires similaires pour les travaux notés.

Mme Mariacristina Probst a entendu dire que certaines classes avaient commencé leur travail le vendredi et l'avaient terminé le lundi. De ce fait, les élèves ont pu se consulter durant le week-end pour les réponses.

Mme Gisèle Robin répète qu'elle avait déjà signalé ce problème.

## 12. Divers et propositions individuelles

Mme Corinne Willi propose de changer la date de la seule représentation du petit chœur du secondaire qui est prévue un samedi à 20 h.00.

La maman d'un futur élève de 9<sup>ème</sup> année a été informée que dès l'année prochaine, les élèves de plus de 15 ans peuvent continuer l'école.

M. Olivier Ponnaz annonce qu'une information sera envoyée aux parents concernant la continuation de l'école.

La date des promotions est fixée au 4 juillet 2013.

Mme Mariacristina Probst signale qu'un compte-rendu a été établi sur l'assemblée des parents.

Mme Corinne Willi demande si les élèves de 7/8 Harmos commenceront au collège de La Planta à la rentrée d'août prochain.

M. Olivier Ponnaz précise qu'une classe de 7/8 Harmos sera déplacée.

M. Sébastien Apothéloz revient sur le problème des patrouilleurs et demande d'insérer un article dans le Chavannes-Infos à ce sujet, ce qui sera effectué.

Concernant le salaire de ces derniers, M. Jean-Pierre Rochat informe que la décision sera prise prochainement, mais il se situera entre CHF 20.00 et CHF 25.00 de l'heure. Il précise qu'à Ecublens, trois personnes assument 1 passage pour piétons.

M. Sébastien Apothéloz relate que les cours de danse de salon, dont ont bénéficié les élèves de 5<sup>ème</sup> année, ont été très appréciés. Ils ont permis à ces élèves d'apprendre le respect, la discipline et d'avoir des contacts physiques. Il estime que ces cours sont aussi utiles que les cours de communications.

Mme Karin Zindler a été stupéfaite du résultat de ces cours, tout comme les parents qui ont pu assister à une représentation.

Suite à la demande de M. Sébastien Apothéloz, M. Jean-Pierre Rochat confirme que la fresque du collège de la Concorde sera conservée.

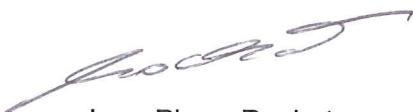
M. Jean-Pierre Rochat informe que le déménagement de la structure de l'Ô Berges au collège de la Concorde est prévu en juillet prochain. La cour de récréation reste en stand-by, les enfants seront impliqués dans ce projet.

La prochaine séance est fixée mardi 11 juin 2013 à St-Sulpice, pour laquelle M. Patrick Michel excuse déjà son absence.

M. Jean-Pierre Rochat remercie les participants pour leur présence et lève la séance à 21 h.15.

Au nom du Conseil d'établissement scolaire  
 primaire et secondaire  
 de Chavannes-près Renens et de Saint-Sulpice

Le Président :

  
Jean-Pierre Rochat

La Secrétaire :

  
Christine Maret

Annexe : Horaire des classes 1P et 2P Harmos (école enfantine) pour l'année scolaire 2013 - 2014

# Horaire des classes 1P et 2P HarmoS (école enfantine)

pour l'année scolaire 2013-2014

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin					
08 h 30	1P 2P	1P 2P	2P	1P 2P	1P 2P
11 h 55					
Après-midi					
13 h 42	P	Y	Q	2P	2P
15 h 15					

1P (HarmoS) 1ère année de l'école enfantine

2P (HarmoS) 2ème année de l'école enfantine

Présence des élèves obligatoire, dans le préau, 5 minutes avant l'heure indiquée ci-dessus, en début de matinée (8 h 25) et en début d'après-midi (13 h 37)